

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le mardi 8 juillet à dix-neuf heures. Le Conseil
En exercice : 10 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 9 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous
Absents : 1 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 9 Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
Pour : 9 KAMILLE Abou-kanh, MONJAL Mathilde, MILHET Benoit, RAYSEGUIER
Contre : 0 Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Abstention : 0

Absent(e)s représenté(e)s : néant

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : MONJAL Mathilde

Date convocation :

Le 1 juillet 2025

Date affichage :

Le 1 juillet 2025

Délibération N°2025_D19

Délibération reprenant l'intégralité de la tarification du gîte communal le Saint Jacques.

Vu le contrôle en juin 2025 de la régie de recettes du gîte communal Le Saint Jacques (n°2103),

Vu la demande du SGC de Castres,

Vu la délibération du 3 juin 2009,

Vu la délibération du 29 septembre 2023,

Vu la nécessité de mettre à jour la tarification de la régie de recettes du gîte communal Le Saint Jacques,

Les tarifs concernant la location du gîte communal le Saint Jacques sont les suivants :

- Location du gîte communal par personne et par nuitée : 21€ dont 1 € de taxe de séjour.
- Location du gîte communal le week-end pour 2 nuitées pour 14 couchages : 300€ plus 1€ de taxe de séjour par personne et par nuitée.
- Location du gîte communal la semaine pour 7 nuitées, moyenne saison, pour 14 couchages : 600€ plus 1€ de taxe de séjour par personne et par nuitée.
- Location du gîte communal la semaine pour 7 nuitées, haute saison, pour 14 couchages : 820€ plus 1€ de taxe de séjour par personne et par nuitée.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs du gîte communal le Saint Jacques.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la

sous-préfecture :

Le 8 juillet 2025

Fait à Boissezon le 8 juillet 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL